

**EXPOSE SOMMAIRE SUR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 18 MARS 2020**

Chers actionnaires,

Vous êtes convoqués en assemblée générale mixte à l'effet de statuer sur le renouvellement d'autorisations et de délégations de compétence au profit du conseil d'administration, tel que prévu aux résolutions 1 à 13 de l'ordre du jour.

Rappel sur le contexte de la société :

Au cours du mois de juillet 2019, la société a annoncé un projet de renégociation de sa dette obligataire afin de finaliser le rééquilibrage de son bilan encore trop pénalisé par cet « héritage » de l'ancienne direction. Libérée du poids de cette dette la société devait ainsi pouvoir (i) se concentrer sur le développement de ses activités notamment militaires, (ii) regagner accès au financement bancaire classique à moyen terme et ainsi résoudre durablement la question du financement de son développement.

Après plusieurs mois d'échanges constructifs avec les obligataires, la société a obtenu dans le cadre de l'assemblée générale des obligataires du 07 octobre 2019 un accord « de principe » sur les modalités de restructuration de sa dette financière. La société s'est ensuite engagée dans une procédure de sauvegarde financière accélérée, ouverte le 11 décembre 2019 et destinée à faire approuver par le tribunal de commerce de Nanterre, le plan de réaménagement de sa dette financière.

Ce plan se présente en deux options offertes aux créanciers financiers de la société :

Option 1 : adhésion à une fiducie à laquelle les adhérents apporteront leurs créances ; cette fiducie versera à ses bénéficiaires une avance à hauteur de 15% du passif admis, puis cédera sur le marché entre le 1er décembre 2020 et le 31 décembre 2022, des actions de la société obtenues grâce à l'exercice de BSA spécifiques émis par CYBERGUN au profit de la fiducie et reversera, sous certaines conditions, le produit net de cession de ces actions aux obligataires ; les créanciers se verront en outre attribuer gratuitement des BSA.

Option 2 : remboursement de leur créance à hauteur de 30% pour solde de tout compte ; les créanciers se verront en outre attribuer gratuitement des BSA.

Les modalités exactes de chacune de ces options sont ou seront disponibles dans les différents communiqués de la société ainsi que sur son site internet.

Pour autant, et bien que les résolutions votées lors de l'AG du 11 octobre dernier soient suffisantes pour la mise en œuvre du plan arrêté par le tribunal de commerce de Nanterre dans son jugement du 10 février dernier, il est proposé dans le cadre de cette nouvelle assemblée générale de mettre à jour et de renouveler les délégations et autorisations consenties au conseil lors de l'AG du 11 octobre 2019 et ce principalement afin de faciliter la réalisation des opérations liées au plan arrêté. Il sera notamment question de renouveler de nombreuses autorisations permettant l'émission des instruments financiers nécessaires au travail de conversion de la dette obligataire en actions à travers l'utilisation de BSA dits « BSA *equitization* » permettant à la fiducie mise en place de convertir la dette obligataire. L'émission de ces derniers a bien été autorisée par l'AGE du 11 octobre 2019 mais le conseil souhaite s'assurer que les plafonds seront suffisants si jamais le mécanisme de la fiducie devait prendre plus de temps que ce qu'il est envisagé à date.

Au-delà de cette mise en œuvre du plan de Sauvegarde Financière Accélérée, la convocation de cette nouvelle Assemblée Générale a pour objectif de donner au conseil d'administration la latitude nécessaire au regroupement de titres, notamment pour permettre à l'action CYBERGUN de sortir de la zone dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. L'objectif du conseil d'administration est ainsi de permettre le regroupement de titres pour arriver à une valeur de l'action proche des 2 euros le plus rapidement possible.

L'équipe CYBERGUN